

Challenge Deba : qui succédera à Fumette ?

Lancement du Challenge DEBA 2022 : un tremplin pour les créateurs/repreneurs d'Entreprises

Qui prendra la suite de Fumette, gagnant de l'édition 2021 ? Le Club d'Entreprises DEBA recherche les prochains candidats de la 18ème édition du Concours des Créateurs/Repreneurs d'Entreprises.

Les postulations se feront en ligne sur www.ledeba.com dès le 31 mars et jusqu'au 21 avril 2022. Cette année, à la clé, 4 prix de 1500 € chacun (1 par catégorie) et un grand prix de 8500 € qui s'ajoutera à celui de 1500 € (soit 10.000 € pour le grand gagnant). Une vraie opportunité pour les porteurs de projets...

Pour mémoire, depuis sa création, ce ne sont pas moins de 19 entrepreneurs du territoire qui ont été récompensés et près de 280 talents créateurs et repreneurs d'entreprise mis en lumière.

Le Prix du développement économique, le Prix de l'environnement et développement durable, le Prix innovation et nouvelles pratiques et le Prix du rayonnement du territoire viendront souligner la réussite, l'esprit d'initiative et l'implication dans le développement du territoire Bassin

d'Arcachon – Val de l'Eyre de ces jeunes talents plein d'avenir !

Les candidats ont jusqu'au 21 avril pour postuler en ligne sur le site du DEBA.

Le jury, composé de partenaires de l'opération, recevra l'ensemble des candidats pour un oral de présentation et délibéra à huis clos afin de désigner un gagnant par catégorie. Le grand prix sera attribué à l'un des 4 gagnants de chaque catégorie, lors de la cérémonie de remise des prix, le 19 mai à la base aérienne à Cazaux.

Qui prendra la suite de Fumette, gagnant de l'édition 2021 ?
Réponse le 19 mai...